L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR T. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS :

Lundi, 7 Avril 1828.

Un grand nombre de Citoyens dans les divers districts, accorderont leurs suffrages à Mr. A. PEYCHAUD, à l'élection du Maire, qui aura lieu aujourd'hui.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. Mr. LIVAIS est candidat à l'élection d'aujourd'hui, pour la place de Recorder.

Les personnes suivantes ont, à la sollicitation de plusieurs amis, consenti à servir comme Aldermen.

1er. dist.—C. Harrod et J. W. Zacharie
3e. " J. Rodriguez.
4e. " S. Cucullu jeune.
5e. " J. F. Gaudet.
6e. " J. P. Evere et J. Morgan.
7e. " D. Burke.
8e. " B. Fitz.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. ROFFIGNAC N'EST PAS candidat pour la place de Maire.

Electeurs—C'est aujourd'hui que doit avoir lieu l'élection du Maire, du Recorder et des Aldermen. L'élection commence à 9 heures et terminera à 5, heure à laquelle on ouvrira les boites.

Communiqué.

Aux Electeurs de la ville et de la paroisse de la Nouvelle-Orléans.

CONCITOYENS,

C'est aujourd'hui que se décide une question de la plus haute importance pour cette grande et florissante cité. Dans quelques heures vos suffrages auront élevé à sa première magistrature l'un des membres de votre heureuse famille. De votre décision dépendent encore, pour quelques momens, ses plus graves intérêts, l'emploi de ses ressources, la salubrité de vos demeures, la sécurité de vos personnes et de vos propriétés. CONCITOYENS, sachez mettre à profit le peu d'instant qui vous reste avant de vous lier vous-mêmes par une détermination irrévocable, veuillez bien méditer sur les considérations suivantes dictées par la justice, le patriotisme et la vérité.

1°. Une bonne administration municipale est pour vous d'un intérêt suprême, puisqu'elle est la première garantie de votre existence civique et sociale, et que son influence journalière embrasse à la fois vos besoins et vos jouissances, et les intérêts de votre fortune comme ceux de votre santé. Ces considérations sont surtout applicables à la ville d'Orléans, que sa situation, son climat, ses accroissemens rapides et l'immensité de son commerce, distinguent, pour ainsi dire, de toutes les villes du monde.

2°. Le maire d'une telle cité doit réunir un certain nombre de qualités dont les plus essentielles sont sans contredit: une grande expérience des affaires publiques, une activité infatigable et un caractère à la fois modéré, ferme et conciliant.

3°. Les deux candidats qui sollicitent vos suffrages, jouissent à juste titre de l'estime publique; mais dans la nécessité de choisir, l'intérêt général doit être la boussole de tous les citoyens, et doit faire pencher leur préférence vers le plus capable qui lui offre les garanties les plus sûres et les mieux éprouvées. M. Peychaud a été appelé *seize ans* de suite à remplir des fonctions publiques, il s'est toujours distingué dans leur exercice par un zèle éclairé, par une activité persévérante, une habitude consommée des affaires et une connaissance pratique des hommes et des choses. Mr. Peychaud réunit à un esprit juste et conciliant, cette affabilité de manières qui fait aimer autant que respecter l'autorité. La maturité de son âge et l'indépendance de sa position sociale sont des gages précieux de sagesse, de modération et d'impartialité.

CONCITOYENS! veuillez peser ces considérations, et si vous leur accordez l'attention et le crédit qu'elles méritent, croyez que le bien être et la prospérité de votre ville seront dès ce soir assurés.

Un électeur désintéressé.

CONSEIL DE VILLE.

Séance du 29 Mars.

On donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de la lettre du maire.

M. Gordon propose une résolution par laquelle le maire serait autorisé à disposer d'une certaine somme pour débarasser la ville des réfugiés Espagnols.

M. Canonge reconnait comme le préopinant les inconvéniens de la présence d'un si grand nombre d'étrangers sans ressources; mais il ne peut concevoir qu'on propose de les renvoyer aux frais du public, sans s'inquiéter du montant de la dépense, à une époque où les aldermen sont excédés de demandes de secours auxquelles l'épuisement de leurs caisses les empêche de satisfaire. Pourquoi ne pas s'en reposer sur la législation qui existe à ce sujet? Il n'y a pas moins de 120 réfugiés à renvoyer; à raison de 10 piastres par tête seulement, leur passage reviendrait à $1200. Qu'on ne croie pas que le gouverneur de la Havane soit disposé à rembourser cette somme: le gouverneur de la Havane fera pendre ces transfuges aussitôt qu'ils seront débarqués, et l'humanité seule déterminerait M. Canonge à voter le rejet de cette résolution.

On parle de législation, réplique M. Rodriguez, et l'on invoque l'exécution des lois; mais quand les ministres des lois sont inactifs et faibles, les lois deviennent bientôt un sujet de dérision. Le Procureur-général a décidé que la loi relative à l'admission des étrangers était inconstitutionnelle, et par conséquent inexécutable; que cette loi soit rappelée ou modifiée, et M. Rodriguez sera le premier à voter contre la résolution. Les Etats-Unis se sont toujours distingués par leur hospitalité généreuse envers les étrangers, les privilèges de la cité ont toujours été accordés à tous ceux qui l'en sont montrés dignes; mais s'ensuit il qu'il faille garder parmi nous une foule de mendians et de vagabonds qui ne peuvent subsister qu'aux dépens de la ville ou des particuliers? Prolonger leur séjour dans cette ville, c'est s'exposer à tripler les dépenses. L'honorable membre s'étend ensuite sur les dangers auxquels le séjour de ces étrangers sans ressources expose la population de cette ville, et termine en disant qu'il voterait pour leur renvoi quand même il devrait coûter 2,000 piastres.

☞ Le manque d'espace nous oblige à différer l'analyse du reste de cette séance. Dans celle de Samedi dernier, le Conseil a reçu une lettre par laquelle le consul de Belgique, après lui avoir offert ses remerciemens personnels, l'informe que le capitaine-général de la Havane vient d'envoyer ici un officier avec les fonds nécessaires pour payer le passage de 120 réfugiés Espagnols. Cette mesure épargnera à la ville une dépense momentanée de 800 piastres votée par le Conseil dans son avant-dernière séance, pour le transport de ces malheureux.

L'association catholique d'Angleterre a tenu hier à Londres une assemblée dans laquelle il a été résolu d'adresser une pétition au parlement pour demander l'abolition des incapacités civiles sous lesquelles les catholiques ont encore à gémir; cependant, dans la pétition adoptée, l'assemblée exprime des sentimens de reconnaissance pour tous les actes précédemment faits en faveur des catholiques. Parmi les orateurs qui ont parlé pour l'adoption de cette proposition on a distingué lord Rossmore qui, quoique protestant et pair d'Irlande, s'est fortement prononcé en faveur de l'émancipation.

LISBONNE, 12 Janvier.

L'adresse de la chambre des pairs, en réponse au discours de la régente, n'offre aucune partie bien saillante. La chambre annonce l'intention d'avancer le perfectionnement de l'édifice politique; elle proteste de son dévouement à la maison de Bragance; elle exprime l'opinion que la présence de l'infant don Miguel désarmera les partis. La chambre accueille aussi avec plaisir l'assurance de la continuation des relations amicales entre le Portugal et les autres nations, et l'espoir que le crédit de la banque sera rétabli sous peu.

Dans sa séance du 9, la chambre des pairs a adopté le projet d'établir à Coimbre, sous le titre d'institut royal africain, un collège où seront admis quinze élèves africains entretenus aux frais de l'état.

La chambre des députés a continué dans ses séances du 10 et du 11 la discussion du projet de loi sur la presse. Cette discussion avance rapidement, et les extraits qu'en donne la gazette n'offrent pas un vif intérêt. Déjà 31 articles sont adoptés. L'art. 29 porte que les écrits calomnieux seront brûlés publiquement.

Suisse—Dans les 179 paroisses des 24 préfectures réformées du canton de Berne, il y avait, en 1806, 507 écoles fréquentées par 65,516 enfant. Dans cet espace de 20 ans, les communes ont construit, au moyen de sacrifices considérables, 200 nouvelles maisons d'école, pour lesquelles le gouvernement a fourni la somme de 51,019 fr.

On a remarqué depuis quelque tems, dit le *Moniteur*, de petites voitures de wurzt circulant la nuit dans divers quartiers, et montées par des gendarmes. C'est sans doute, ajoute le journal officiel, un nouveau mode adopté pour ajouter aux moyens de surveillance nocturne.

FEUILLETON.

C'est d'aujourd'hui en huit que le Panorama de Versailles sera remplacé par celui de Paris. Les personnes que le mauvais temps auront privées du plaisir de voir cette belle peinture, feront bien de profiter des premiers jours sereins.

(Communiqué.)

L'homme est de glace aux vérités.
Il est de feu pour les mensonges.

AVIS SALUTAIRE A CEUX QUI EN VOUDRONT PROFITER.

Dans toutes les classes de la société, on trouve un grand nombre de personnes des deux sexes qui ont la singulière habitude de prendre régulièrement un purgatif tous les mois. D'autres se ménagent ce petit agrément pour l'époque du printemps.—Les charlatans qu'elles consultent alors, et qui veulent se rendre nécessaires, ne manquent point d'applaudir à la fantaisie du malade imaginaire; et, contre toute espèce de convenances, une médecine est prescrite et avalée. Pour la composer on a bien soin de choisir plusieurs drogues très-actives qui produisent infailliblement l'effet qu'on en attend, et le plus souvent il est excessif. Après d'abondantes évacuations séreuses et même sanguinolantes, le charlatan triomphe, et le patient affaibli conçoit une douce sécurité: ce dernier se croit à la fois purgé et saigné; double raison pour ne plus craindre l'avenir. Il va pourtant plus loin, il veut fortifier le bienfait de la première médecine et il en prend une seconde.

Faisons connaître la vérité sur les résultats de semblables pratiques et apprenons que *ces remedes de précaution* contre la maladie que l'on craint, sont précisément ce qu'il y a de plus propre à la produire. Au lieu d'un mal futur imaginaire, on se donne un mal présent et trop réel. Un violent purgatif est plus dangereux pour ceux qui ne portent bien que pour ceux qui sont indisposés, mais comme le charlatan ne se met pas en peine de les distinguer les uns des autres, il en résulte qu'à côté de deux ou trois personnes assez heureuses pour ne rien ressentir après une pareille précaution, il en reste un grand nombre qui en conservent les impressions les plus durables et les plus fâcheuses.

L'adresse de cet article pourrait citer plusieurs exemples de ce qu'il avance. Il connaît des hommes et des femmes de toutes les classes, auxquels des purgatifs pris mal à propos ont fait perdre entièrement les forces, à d'autres leur ont causé des douleurs très-vives au creux de l'estomac et dans les entrailles, des anxiété habituelles, des défaillances, une soif inextinguible, un dégoût invincible pour les alimens, une disposition singulière à les vomir ou à les avacuer avant leur digestion parfaite. Le teint jaunâtre, la peau sèche et rabouteuse, le regard triste, les traits altérés, le visage et le corps décharnés; sont les signes auxquels on peut aisément reconnaître les victimes des purgations intempestives.

Pour comble d'infortune, le mal que l'on a produit par les purgatifs, on veut le guérir par d'autres purgatifs; et ce n'est qu'au dernier excès du mal, qu'on a recours au médecin, auquel on se garde bien de confesser toutes les coupables manœuvres qui ont produit l'état désespéré du malade; et la sagacité des hommes les plus expérimentés dans l'art de guérir, se trouve souvent embarrassée et mise en défaut.

Tels sont les tristes résultats des médecines de précaution!!.....

On ne doit pas se lasser de répéter cette maxime; qu'il ne faut jamais purger un corps vigoureux, sain et bien colore. Le purger sans nécessité, c'est l'empoisonner.

Si, loin du médecin on ressent une légère indisposition, on doit examiner si l'excès des alimens ou des travaux n'en est pas la cause. Dans ce cas diminuez-les, et l'équilibre se rétablira. Mais, dira-t-on; comment le peut-on savoir? par la bonté du teint, l'éclat des yeux, le retour de l'appétit, par l'heureux sentiment que le malade a de lui-même. Si c'est au travail qu'on doit attribuer l'indisposition, prescrivez le repos, ou augmentez un peu la nourriture, et attendez encore. Et regardez comme certain que purger un homme exténué par la fatigue ou par de mauvais alimens, ou par toute autre cause, c'est aggraver sa situation, c'est concourir à le tuer.

Eh! quoi, faut-il donc proscrire les purgatifs? non sans doute; mais il importe extrêmement de distinguer les cas qui les exigent de ceux qui les rejettent, et cette distinction n'est pas toujours facile à faire. Ainsi, quand l'idée vous vient de vous purger, consultez un médecin habile, aussi honnête homme que désintéressé; et il vous éclairera sur le caprice ou la nécessité qui vous amènera vers lui. Son honnêteté et son désintéressement l'empêcheront de violer ses devoirs en flattant vos visions et en vous purgeant à contre temps.

Si malheureusement on a pris l'habitude de se purger régulièrement dans certains temps de l'année, le médecin se verra peut-être forcé de la respecter d'abord; mais tous ses efforts tendront à vous faire perdre graduellement une habitude qu'il eût été si heureux de ne point contracter. Il vous prémunira contre ces prescriptions des *commères* qui ne voient de salut que dans l'administration indiscrète des plus violens et par tant des plus dangereux purgatifs. Il est beaucoup de ces personnes qu'emporte un faux zèle, ou une sotte présomption, et qui jamais ne déplorent les tristes effets de leurs ordonnances. Quant à nous, nous ne pouvons que gémir sur les malheurs fréquens qu'elles occasionnent dans un pays où les lumières font de si grands progrès et où les sciences reçoivent tant de protection de la loi. Espérons donc d'heureux changemens dans l'administration de l'art de guérir; espérons qu'elle ne sera bientôt confiée qu'à des hommes qui s'en seront rendus dignes par leurs études et leurs bons succès. Espérons enfin qu'à l'avenir, notre épigraphe ne sera plus applicable, et qu'on ne pourra plus dire avec notre bon Lafontaine:

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour les mensonges.

On lit dans un journal de Paris, de Dec. —Six toulettes ambulantes ont encore été saisies avant-hier dans divers quartiers de la capitale. Toutes avaient, pour banquiers des hommes sortis récemment des prisons de Bicêtre ou de Poissy.

Nouvelles Maritimes.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expédiés.

Navire John Adams, Aderton, Hamburg, J H Field.
Brick Louisa, Cloiby, Omoa, J W Zacharie.
Brick Ann Maria, Wilie, New-York, G E Russell et Barstow.
Goel. Fama, Sans, Havane, J Pratts.
Goel. Saly, Ann, Chase, Rio-Grande, C Clark
Goel. Maria, Barker, Pensacole, Capitaine.
Goel. Mobile, Loomis, Mobile, Capitaines.

Arrivés.

Bateau à vapeur Beaver, de Red River—71 balles coton à J Morgan et co—67 à W Bouillit, 113 à Toledano et Guillard, 56 à Reynolds, Byrne et co. 51 à Williams et Linton, 24 à Peyroux et Rivarde, 36 à Maurin et O'Duhigg, 60 à J B Heap—15 ps.

2 chalans du Tennessee, avec 278 blés coton à J Armor, Dicks, Booker et co. Reynolds, Byrne et co. et à ordre.

Bateau à vapeur Opelousas, de Opelousas, avec 226 balles coton à [illegible] Debaillon; 26 à Planche et Courcelle [illegible] Duchamp; 58 [illegible] peaux, Rivarde et co.—15 ps.

Bateau à vapeur Jubilee, [illegible], de St. Louis, avec 189 rouleaux peaux, à J G Stevenson; 500 bls porc, 565 barilets graisse à Wallace et Pope; 14 balles coton à M Elord—27 ps.

Bateau à vapeur Coosa, de Bayou Sarah, avec 70 balles coton à Maurin et O'Duhigg; 21 à S P Morgan et co; 13 à Williams et Linton; à G Bosey; à Lee et Williams; à Hagan et co; à Peyroux et Rivarde et co.

Navire Plûtarch, Pike, du Havre, sur lest.

Le remorqueur Hercules, Holland, parti hier soir pour la passe S. O. avec le navire John Adams, pour Hambourg, et le navire Franklin, pour Newport.

Huit chalans d'Alabama, chargés 6000 balles coton à J Hagan et co, Dicks, Booker et co; J Armor; W M Beal; J G Banks; E Lane; Lockhart et Arrott; J Minturn; Lee et Williams; M T Bacon, et d'autres.

Prix-Courant

DE LA NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI 5 AVRIL.

Les prix et une partie des remarques sont tirés du Prix Courant de M. Willis.

C				
COTON Louisiane, choix	livre	12	a	12½
Id. 1ère. qual.	livre	11	a	11½
Id. 2de. qual.	livre	9½	a	10
Id. 3me. qual.	livre	8	a	9
Mobile, choix	livre	nues		
Id. 2de. qual.	livre	idem		
Id. 3me. qual.	livre	idem		
Tennessee choi.	livre	9½	a	10
Id. 1ère. qual.	livre	8½	a	9
Id. 2de. qual.	livre	7½	a	8
Id. 3me. qual.	livre	7	a	7½

Arrivé de Vendredi 28 du passé à hier matin: du Nord Alabama et du Tennessee 5981 balles; de l'intérieur et du Mississippi 3547; de la Mobile 467; de l'autre coté de lac Pontchartrain 315; de Pensacole 122; des Arkansas 65, total 12497 balles. Expédié pour Liverpool 5298; pour Greenock 1148; pour Cowes 987; pour le Havre 1545; pour Marseilles 783; pour Amsterdam 333; pour Newport 1127; pour Providence 988; pour New-York 430; pour Baltimore 302; pour Philadelphie 225; pour Boston 113; pour Portland 6, total 13528 balles. Diminution dans les existences 1026 balles. Les affaires ont été assez animées dans toutes les qualités, à nos prix, mais moins cependant que les deux semaines précédentes. Les exportations depuis le 30 Septembre dernier sont de 28722 balles plus fortes que celles de la saison dernière, et les importations de 11034 bles. moindres. Les existences moindres de 31615 balles. Nous cotons selon la classification de Liverpool.

Ordinaires à moyens	8½ à 8¾	Bonne demande.
Moyens à marchands	9 à 9½	
Marchands à bons mds.	9½ à 10½	
Bons marchands à bons	10 à 10½	
Bons à beaux	11½ à 12½	

Arrivé depuis le 1er. Octobre 205850 balles.
Exporté depuis le 1er. Octobre 179728
Approvisionnement sur la place, y compris ce qui se trouve à bord des navires non-expédiés Vendredi matin 37,293

F				
Farine à boulangers	baril	4 25	a	
Id. de saignon	baril	4 25		
Id. aigre	baril			

Cet article a un peu pris faveur. Quelques détenteurs de bonnes marques demandent $4 50 au détail.

G				
Goudron	baril	2 25		
Graisse	livre	6½	a	7
L				
Liqueurs fortes. Eau-de-vie Amé	gal.	30	a	35
Id. de Bordeaux	gal.	1 12½	a	
Genièvre Hol.	gal.	1 12½	a	
Id. Américain	gal.	35		
Rum Jamaïque	gal.	1 06½	a	
Id. du Nord	gal.	----		
Id. du pays	gal.	36	a	37
Tafia	gal.	35½	a	36
Whiskey	gal.	22	a	
M				
Melasse	gal.	21	a	21½

Cet article est plus abondant que le sucre et à 21½ il n'est pas fort courant. Les envois de cette année sont du double de celles de l'année précédente, du 7 Novembre jusqu'à cette époque.

P				
Porc, dit *mess* insp.	baril	11 00	a	11 50
Id. dit *prime* insp.	baril	10	a	10 50
Id. dit *cargo*	baril	9 00	a	

Le porc n'obtient que de faibles demandes, et les prix sont à peu près les mêmes que celles des semaines précédentes. Des ventes ont été faites cette semaine, pour Portland, St. Yago de Cube, les Cayes, Key West, Mobile et Boston.

S				
Sucre sur habitation,	livre	6½	a	6½
Id. en ville	livre	7½		
Id. Havane, blanc	livre	13½	a	14
Id. id. brut	livre	9½	a	10
Id. en pain	livre	17	a	22
Id. brisé	livre	16	a	16½

Les qualités de choix, sur les habitations, sont rares, et plusieurs détenteurs tiennent la main à quelque chose, au-dessus de 6½. Il en a été expédié cette semaine pour Baltimore 416, Portland 30, New-York 207, Philadelphie 200 boucauds. Il a été exporté de cet article, depuis le 7 Novembre dernier, (à l'exception de la Mobile et Pensacole) 34160 boucauds et 650 barils.

T				
Tabac, 1ère. qual.	livre	4	a	4½
Id. 2de. qual.	livre	3	a	3½
Id. croisé	livre	2	a	2½
Id. en balots	livre	3½	a	4
Id. de Cube	livre	15	a	20

Arrivé depuis notre dernier rapport 1298 boucauts. Expédié pour le Havre 70 bts. pour Amsterdam 30, pour les Cayes 6, pour Philadelphie 153, pour New-York 150, pour Boston 142, pour Portland 42, total 597 boucauts. Les ventes de la semaine ont été pleinement de 800 boucauts à 2, 3 et 4 cts. pour croisés, seconde et première qualités. Pour le choix on a payé une fraction en sus.

Arrivé depuis le 1er. Octobre, 5896 bds.
Existences d'hier, y compris ce qui se trouvait à bord des bâtimens non-expédiés 4816

CHAPEAUX.

Les soussignés ont reçu par les navires Russell, Kentucky et autres arrivages récens de New-York, un assortiment étendu de Chapeaux d'hommes, noirs et gris de castor à longs poils et d'une qualité supérieure; et aussi des Chapeaux gris de peau de veau marin, imitation et *rorune* ditto, le tout à vendre à des prix raisonnables chez NICHOLS et KEELER.
3 avril. No. 18 rue du Canal.

DEMANDE DE DOUBLONS—On a besoin de 250 doublons Espagnols ou Mexicains, pour lesquels on donner a une prime audessus du cours. S'adresser immédiatement au bureau de P. V. BARBET,
17 mars rue St. Louis No. 37

Ventes Publiques.

PAR F. DUTILLET.

Il sera vendu, à la bourse de Hewlett, Lundi 21 Avril, un Terrain et ses dépendances, situé rue Bourgogne, entre celles Dumaine et St. Anne, mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, attenant d'un côté par la propriété d'Ant. Populus, et de l'autre par celle ci-devant Medxingue—Un tiers comptant et le reste à un an, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait payement. 3 avril.

PAR J. LE CARPENTIER.

VENTE RENVOYÉE—*Au plus haut et dernier enchérisseur, et sans réserve.*

Il sera vendu, Jeudi prochain 10 Avril, à midi, à la bourse de Hewlett, les esclaves suivans, dépendant de la succession de feu Sr. Etienne Lajeunchère, n. l. savoir: Baptiste, nègre agé de 60 ans, ayant mal au pied; Pierre, do. de 40 ans, ayant une hernie et ayant été marron; Marthe, negresse de 35 ans, ayant mal au genou. Conditions—Comptant. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, par devant T. Seghers, notaire public. 3 avr L.

Du Palais et du Jardin de Versailles

Le public est respectueusement informé que l'exposition du Tableau du Palais et du Jardin de Versailles cessera le Dimanche 13 du courant, au soir, et on exposera quelques jours après celui de la ville de Paris.
5 avril—3

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi 8—La seconde représentation du DIPLOMATE,

Vaudeville en deux actes, de Scribe et Mazères; précédé de la seconde représentation de

LA JEUNE PRUDE,

Opéra en un acte, paroles de Dupaty, musique de Daleyrac.

Jeudi 10—Au bénéfice de Mde. Clozel et de Mr. Richard.

La 1ère. représentation de la reprise de MARIE STUART,

Tragédie en cinq actes, et en vers de Lebrun. Suivie de la première représentation de la reprise des

VISITANDINES,

Opéra en deux actes, paroles de Picard, musique de Devienne.

En attendant—La première représentation de la *Somnambule Villageoise*, vaudeville nouveau en 3 actes; *Fiorella*, opéra nouveau en 3 actes, musique d'Auber, *Ma Dt Poutreaugnac*, opéra nouveau en 3 actes musique du célèbre Rossini.

POUR NANTES.

Le Bateau Passager le COMMERCE double à chevilles en cuivre, Capt. A. Dunoy, partira pour le susdit port du 15 au 20 d'Avril prochain. Pour fret de 200 balles de coton et passage (ayant des Emmenagements fort commodes.) S'adresser au Capitaine à bord, ou à

LANDREAUX VIENNE & Co.
rue Bréviez, No. 58.

Qui offrent à vendre en débarquement du même navire:
Fromage de Gruyère, Pâte Grasse;
Vermicelle;
Sardines au beurre & à l'huile—Confitures;
7000 points de marmites;
30 Paniers Guignolet;
29,800 Carreaux.

Parfumerie fine, très-fraiche,

De Paris, et Faux Cheveux en tout genre et toute nuance.

LES soussignés viennent de recevoir de Paris, Parfumerie et faux Cheveux en assortiment, à ce qui leur manquait depuis plusieurs jours Creme de Concombre pour le teint, très-fraiche, Crème de rose et de Perse, Eau de Cologne supérieure, et de Lavande, idem de rose, Savon à la rose et comestique d'amande amère. Opiat, Poudre Ceylan et Corail fin, Brosses à dents et à tête, différents gouts.

Peignes en écaille, à retapper, à chignons, à rouleau, à papillote, do. en corne de buffle noir, d'ébène, Gants de castor pour homme, Poudre surfine à odeur &c.

Assortiment de Tours en cheveux pour l'été, au dernier gout, Perruques d'hommes et de femmes &c.

Nota. On fera un prix très-raisonnable pour tout ces articles en gros. Ils continuent de confectionner toute espèce de postiche suivant le goût.

GAULHIAC & VALENTIN,
7 avril. Coiffeur rue de Chartres Nos 182

COUR DE PAROISSE—De la paroisse et de la ville de la Nlle. Orléans, 1er. Avril 1828.—Frédéric Frey et autres créanciers de M. Souza l'aîné contre ledit Mardochée Souza l'aîné:—En présence de l'hon. J. Pitot, après avoir entendu lecture de la pétition relative au cas, et à la demande de P. Soulé Esq. avocat du pétitionnaire, la Cour ordonne qu'une assemblée des créanciers dudit sieur Souza, l'aîné, aura lieu au bureau de L. F. Caire, notaire public, le 13 Avril courant, à 10 heures du matin, pour prendre en considération les affaires dudit sieur Souza, l'aîné, et en attendant toutes procedures sont differées.—Je certifie par le présent ce qui précède.
3 avril. J. OLLIE'. dép. greffier.

M. PRE. GUILLOT, professeur au Collège Louisianais, est sur le point de partir pour l'Europe, et prie les personnes qui pourraient avoir des réclamations à lui faire, de vouloir les lui présenter avant Mardi prochain 1er. Avril.

Il profite de cette occasion pour annoncer au public qui, d'après les engagemens qu'il a pris avec Mr. Cuvellier, il doit être de retour ici dans sept mois au plus tard, pour reprendre ses fonctions au Collège Louisianais. 28 mars.

LES soussignés viennent de recevoir par la Zilia de Bordeaux—200 rames papier écolier dit aux armes. Ce parpier a droit au Drawback.
31 mars. CHS. JOURDAN & C.

A VENDRE.—VIN de bourgogne mousseux de la 1ère. qualité.
4 dec. *Tho. Nicolet & Co.*